



CTL Du 12 juin 2012

- **Mise en place d'une équipe dédiée à la gestion des appels téléphoniques**

Face aux refus des agents des SIP de la rue des Clercs et à l'appui que leur a apporté les organisations syndicales, la Direction a décidé de ne pas mettre au vote la mise place du centre d'accueil téléphonique de la rue des Clercs à partir du 01/01/2013. Cette proposition sera examinée par le CHSCT puis soumise au CTL

La CGT est intervenue pour préciser que ce type de structure propose un travail répétitif et monotone pour les agents et qu'il générerait ainsi un grand stress pour les agents qui y seraient affectés.

La Direction demande en attendant aux SIP de Metz-Nord et Metz-Ouest de mettre en place le centre d'accueil téléphonique par SIP, comme il en existe déjà au SIP de Forbach ou de Metz-Centre. Cela permettra d'analyser la pertinence de la création d'une telle structure.

- **Déménagement de la trésorerie de Forbach**

Ce déménagement est prévu pour la semaine du 09/07/2012 au 13/07/2012 dans les locaux du SIE-SIP de Forbach. Certaines demandes matérielles des agents énoncés par le biais d'une pétition ont été retenues par la direction

Les horaires d'ouverture seront de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00 du lundi au vendredi.

- **Trésorerie de Delme**

Lors d'un CTL au mois de mars 2012, la situation de détresse de ce poste avait déjà été évoquée. A la demande des 1,8 agents, la CGT a réitéré cette question.

La direction va « faire le point », mais seule l'attribution d'un agent de l'équipe de remplacement a été évoquée.

- **Dégagement de fonds**

Le dossier de 3 trésoreries demandant le dégagement de fonds par un transporteur a été accepté.

Par ailleurs, un rapport sur le transport des fonds est en cours à la direction et sera remis aux organisations syndicales.

La CGT rappelle que les demandes de transport de fonds doivent être remises à la direction par les chefs de poste.

- **Fiche de signalement de prévention des risques d'agression**

Dans le cadre d'une altercation entre deux agents d'une structure, l'un des deux est susceptible de déposer une fiche de signalement de prévention des risques d'agression.

Dans ce cas, la Direction a affirmé que, si un agent dépose une fiche de signalement de ce type à l'encontre d'un collègue, celui-ci en serait avisé et convoqué à la Direction pour être entendu.

Aucune fiche de ce type n'a été remise aujourd'hui à ce jour.

- **Remboursement des frais de déplacement**

Les délais de remboursement anormalement longs ont été signalés à la Direction. Un dysfonctionnement entre les applications AGORA et CHORUS semblent en être pour partie à l'origine.

Concernant le remboursement des frais des agents vérificateurs, la Direction rappelle que seule la distance entre deux villes est prise en compte et non le compteur kilométrique. Les informations précises seront transmises par le service des ressources humaines aux agents concernés.



Syndicat CGT Finances Publiques Section MOSELLE



Je désire recevoir les informations du syndicat CGT FINANCES PUBLIQUES MOSELLE

Je désire me syndiquer à la CGT FINANCES PUBLIQUES MOSELLE

à l'adresse courriel suivante : _____@_____

NOM : _____ PRENOM : _____

Fait à : _____ le : _____ SIGNATURE :



Coupon à renvoyer à l'adresse ci-dessous